

**Integration Weeks   
Charte**

Le Pôle académique de Namur rassemble l’ensemble des établissements d’enseignement supérieur situés en province de Namur (2 universités, 4 hautes écoles, 1 école supérieure des arts et 7 instituts de promotion sociale)1. Il a pour but de développer des collaborations entre ses établissements membres afin d’assurer la qualité et la cohérence de l’offre d’enseignement supérieur dans la région namuroise.

Chaque année, les responsables de la mobilité internationale des établissements du Pôle de Namur organisent ensemble le programme *« Integration weeks »* durant les deux semaines précédant la rentrée académique. Ce programme est destiné aux étudiants en mobilité qui viennent suivre une partie de leur cursus dans un de ces établissements. Il a pour but d’accueillir ces étudiants et de favoriser leur intégration au sein la région namuroise et de leur institution d’accueil, grâce à l’organisation de cours de français (ou d’anglais pour les étudiants francophones), de visites culturelles et d’activités de rencontres.

**Programme**

Les *Integration weeks* alternent des cours de langues et des activités culturelles dans la région namuroise et à Bruxelles.

***Cours de français/anglais***

Le programme comporte 40 périodes2 de cours de français langue étrangère visant à développer les compétences suivantes : compréhension à l’audition, compréhension à la lecture, expression orale et expression écrite. Les étudiants sont répartis dans quatre groupes, selon leur niveau de français, évalué par un test en ligne préalable aux 2 semaines d’intégration et un test de niveau du 1er cours (niveau « débutant », niveau « intermédiaire 1 », niveau « intermédiaire 2 », niveau « avancé »).

Les étudiants francophones sont dispensés des cours de français et suivent 40 périodes de cours d’anglais (niveau « intermédiaire » ou niveau « avancé », selon leur niveau). Ces cours d’anglais sont exclusivement réservés aux étudiants francophones pouvant attester d’un niveau de français C2.

1 Ces établissements sont l’Université de Namur (UNamur), la Faculté Gembloux Agro-Bio Tech de l’Université de Liège (GxABT-ULiège), la Haute école Albert Jacquard (HEAJ), la Haute école Namur-Liège-Luxembourg (HENALLUX), la Haute école de la Province de Namur (HEPN), l’Institut supérieur industriel agronomique de Gembloux (ISIa-Gembloux, HECh), l’Institut supérieur de musique et de pédagogie (IMEP), le Centre d’études supérieures d’optométrie appliquée (CESOA), l’École industrielle de la Ville de Namur (EICVN), l’École supérieure des affaires (ESA), l’Institut d’enseignement de promotion sociale de la Communauté française (IEPSCF-Cadets), l’Institut libre de formation permanente de Namur (ILFoP), l’Institut provincial de promotion sociale (IPFS) et l’Institut technique de promotion sociale (ITN).

2 Une « période » équivaut à 50 minutes de cours.

page1image1339333056

***Visites culturelles***

Par ailleurs, diverses activités culturelles permettent aux participants de découvrir la région namuroise et la ville de Bruxelles, ainsi que des activités favorisant les rencontres et les échanges. Le programme est disponible sur le site www.poledenamur.be.

***Dates et horaire***

Le programme « Integration weeks » débute le lundi 02 septembre 2024 et se termine le vendredi 13 septembre 2024. L’horaire définitif est communiqué aux étudiants lors de la séance d’accueil, le 02 septembre.

***Lieux***

Les cours de langues (français et anglais) sont organisés à Namur, dans les locaux de Faculté des sciences économiques, sociales et de gestion de l’Université de Namur. Chaque activité culturelle se déroule soit à Namur, soit au départ de Namur. Un programme précisant le lieu de rendez-vous de chaque activité et un plan du centre-ville de Namur sont remis aux étudiants le 1er jour du programme, lors de la séance d’accueil.

***Logement et repas***

Le programme « Integration weeks » ne prend pas en charge le logement des étudiants. Les repas sont également à charge des étudiants, à l’exception du lunch d’accueil et du repas de clôture qui sont pris en charge par les organisateurs.

**Inscription**

Le programme est accessible à tout étudiant en mobilité dans un établissement membre du Pôle de Namur ainsi qu’aux étudiants internationaux invités par leur institution d’accueil.

***Modalités d’inscription***

Pour participer au programme, l’étudiant doit impérativement :

* prendre contact avec le responsable « mobilité internationale » de son établissement d’accueil concernant les frais d’inscription ;
* compléter le formulaire avant le 30 juin 2024.

***Annulation***

L’étudiant qui souhaite annuler son inscription au programme doit impérativement informer le responsable « mobilité internationale » de son institution par email au plus tard le 16 août 2024. Passé cette date, l’institution d’accueil se réserve le droit de réclamer à l’étudiant les frais de participation au programme.

**Règlement**

Pour le bon déroulement du programme, deux règles essentielles sont à respecter :

* **La ponctualité** :

Les activités commencent à l’heure indiquée dans le programme.

* **La participation aux activités** :

Si l’étudiant ne peut pas participer à un cours de langue ou à une activité culturelle pour des raisons impératives, il doit en avertir par email son responsable « mobilité internationale ». Dans le cas contraire, l’absence sera considérée comme injustifiée et prise en compte dans le cadre de l’évaluation de l’étudiant (voir ci-dessous les conditions de réussite).

**Conditions de reconnaissance des 3 crédits**

La participation au programme donne droit à la reconnaissance de 3 crédits comptabilisés dans le programme d’étude de l’étudiant. Une attestation de reconnaissance des 3 crédits sera délivrée aux étudiants ayant rempli les critères d’évaluation.

La reconnaissance de ces 3 crédits est soumise aux conditions suivantes :

* participer à l’ensemble du programme, du 02 septembre au 13 septembre 2024 inclus. L’attestation de réussite ne sera pas délivrée aux étudiants qui arriveront en retard ou s’absenteront pendant le programme ;
* participer activement à au moins 80% des cours de langues (soit 32 périodes);
* réussir le test de langue organisé à la fin du programme ;
* participer à toutes les activités culturelles figurant dans le programme ;
* remplir le questionnaire d’évaluation en fin de programme ;
* respecter le règlement du programme.

Si l’une de ces conditions n’est pas respectée, l’étudiant n’obtiendra aucun crédit.

**Contacts**

L’étudiant contacte son responsable « mobilité internationale » pour toute question relative au programme ou à son inscription et en cas d’annulation :

- HEAJ : Véronique Van Cauter - veronique.vancauter@heaj.be  
- HENALLUX : Aude Segers - aude.lecomte@henallux.be   
- HEPN : Equipe mobilité - ri@hepn.province.namur.be  
- IMEP : Aadriejan Montens - erasmus@imep.be  
- ULiège-GxABT : Isabelle Rausin - erasmus.gembloux@ulg.ac.be  
- UNamur : Carole Anciaux : international-mobility@unamur.be

En cas d’absence à une activité durant le programme, l’étudiant contacte le responsable   
« Mobilité internationale » de son établissement (voir ci-dessus).

**Droit à l’image**

Durant les Integration Weeks, des photos seront prises par les différents accompagnateurs. Si l’étudiant ne souhaite pas que son image soit diffusée sur les réseaux sociaux et sur le site du Pôle académique de Namur, il peut envoyer un e-mail avec sa photo à [info@poledenamur.be](mailto:info@poledenamur.be) pour le spécifier.

*Je soussigné(e) ..................................................... certifie avoir pris connaissance de la présente charte ainsi que des conditions de reconnaissance des 3 crédits.*

Date et signature :